

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/MIN(98)/ST/90

20 mai 1998

(98-2114)

CONFERENCE MINISTERIELLE
Deuxième session
Genève, 18 et 20 mai 1998

Original: anglais

COMMUNAUTÉS EUROPEENNES

Déclaration distribuée par Mme Margaret Beckett MP,
Présidente du Conseil du commerce, au nom de la Présidence
du Conseil des Communautés européennes

L'Union européenne reste déterminée à affirmer la primauté du système commercial multilatéral et à maintenir la dynamique de la libéralisation du commerce au niveau multilatéral. Elle soutient fermement l'Organisation mondiale du commerce en tant que fondement du système commercial multilatéral, doté d'un cadre clair de règles et de disciplines ainsi que d'un système efficace de règlement des différends.

La deuxième Conférence ministérielle est pour nous l'occasion de faire le point sur la mise en oeuvre des Accords de l'OMC depuis notre dernière réunion à Singapour et d'envisager les activités futures. Nous célébrons aussi cette semaine le cinquantième anniversaire du système commercial multilatéral. C'est le moment idéal de faire connaître au grand public les contributions que l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce, à l'origine, et les Accords de l'OMC, par la suite, ont apportées à la croissance mondiale et au développement et de mettre en évidence les avantages d'une libéralisation continue du commerce pour l'élévation des niveaux de vie et la création d'emplois.

Les résultats obtenus depuis notre dernière réunion à Singapour ont été très encourageants, avec la conclusion d'accords visant à éliminer, avant l'an 2000, les droits de douane sur les produits des technologies de l'information et à libéraliser les services financiers ainsi que les services de télécommunication. Tous ces accords de libéralisation contribuent à réduire les coûts pour les entreprises et à améliorer l'efficacité économique, au profit des consommateurs dans tous les pays membres.

Afin de démontrer notre attachement au système commercial multilatéral et de reconnaître les avantages qu'il apporte à tous, l'Union européenne pense que cette conférence est l'occasion utile pour tous les Membres de l'OMC de prendre un engagement commercial. Reconnaisant les liens entre l'ouverture, la croissance économique et la poursuite de la libéralisation, cet engagement servirait, à notre avis, les intérêts de tous les Membres de l'OMC. Il s'agirait concrètement de s'engager à maintenir l'ouverture de nos marchés, à résister à des pressions protectionnistes, et à poursuivre le processus multilatéral de libéralisation.

Par ailleurs, le succès de l'OMC et les possibilités de continuer à consolider et à renforcer le système commercial multilatéral dépendent pour beaucoup de la mise en oeuvre intégrale des différents engagements négociés pendant le Cycle d'Uruguay et signés à Marrakech. C'est pourquoi nous attachons une importance particulière à la mise en oeuvre intégrale de ces engagements par tous les Membres de l'OMC dans les délais convenus.

Nous comprenons bien que les préoccupations particulières de quelques pays en développement concernant la mise en oeuvre doivent être pleinement reconnues. L'Union européenne est donc disposée à collaborer de manière constructive avec tous les pays qui auraient besoin d'une assistance technique ou autre avant la fin des périodes de transition spécifiées, pour que les engagements soient mis en oeuvre intégralement et en temps voulu. Nous invitons les autres pays développés et les pays en développement avancés à s'engager de même à fournir une assistance technique et autre.

L'Union européenne accorde une haute priorité à l'intégration des pays les moins avancés dans le système commercial multilatéral. Nous sommes donc déterminés à mettre pleinement en oeuvre les engagements pris à la Réunion de haut niveau qui s'est tenue en octobre dernier, à améliorer l'accès aux marchés pour les produits en provenance des PMA et à mettre en place un cadre intégré pour une meilleure assistance technique liée au commerce. Au début de cette année, l'Union européenne a de nouveau élargi l'accès pour les produits importés en provenance des PMA. Nous sommes cependant résolus à faire plus et nous invitons les autres Membres de l'OMC à s'associer à nos efforts pour accorder l'admission en franchise de droits aux produits en provenance de ces pays.

L'Union européenne est déterminée à maintenir la dynamique de la libéralisation au niveau multilatéral. Il est indispensable de s'y employer si nous voulons assurer une croissance continue de l'économie mondiale, une plus forte création d'emplois, la prospérité pour tous, y compris les consommateurs, et le développement durable. De l'avis de l'Union européenne, le meilleur moyen d'atteindre ces objectifs est d'adopter une approche globale et de vaste portée à partir de l'an 2000. Nous invitons la Conférence à convenir de mettre en route des travaux préliminaires approfondis et de vaste portée pour préparer notre prochaine réunion pendant le deuxième semestre de 1999. Ces travaux préparatoires devraient porter sur le programme incorporé, le commerce et l'environnement, les questions inscrites au programme de travail de Singapour (investissement, marchés publics, concurrence, facilitation des échanges), les droits de douane sur les produits industriels, et des questions qui ne figurent pas encore dans le programme de travail futur. Nous estimons qu'il faudrait aussi intensifier à cette fin les travaux dans tous les organes de l'OMC. Le Conseil général de l'OMC devrait être chargé de superviser ce processus et de lancer le plus tôt possible les travaux préparatoires en vue des décisions qui devront être prises à notre prochaine réunion sur la portée et les modalités des futures négociations multilatérales globales et de grande ampleur.

L'OMC doit clairement prendre en compte l'évolution récente du commerce international. Le commerce électronique joue un rôle de plus en plus grand dans l'expansion des échanges. Des travaux plus approfondis sont nécessaires pour permettre à l'OMC d'adopter une approche globale sur cette question. L'Union européenne a récemment communiqué un document dans lequel elle proposait des éléments pour le programme de travail de l'OMC, et suggère notamment de convenir qu'aucun droit de douane ne sera appliqué. Elle estime que les travaux sur les aspects liés au commerce - services, facilitation des échanges, marchés publics et droits de propriété intellectuelle - doivent progresser parallèlement à ce qui se fait dans d'autres organes.

Pour ce qui est des autres points importants, l'Union européenne estime qu'il faut progresser dans les négociations en cours sur l'accession à l'OMC. L'intégration de tous ces pays, y compris la Chine, la Russie, l'Ukraine, l'Arabie saoudite et Taiwan, renforcerait beaucoup le système multilatéral. Nous devons tous considérer que notre objectif est de faire aboutir ces négociations selon des conditions appropriées afin de faire de l'OMC l'organisation universelle que nous souhaitons.

Dans le contexte de la mondialisation et de la complexité croissante de l'environnement commercial, l'Union européenne est très consciente de la nécessité de faire participer le grand public à un dialogue actif sur les avantages de la libéralisation du commerce et du système commercial multilatéral fondé sur les règles pour l'emploi, la croissance et la prospérité. Elle souhaite lancer à partir de cette réunion un processus pour y contribuer et coopérera activement pour informer le grand

public de l'importance des travaux de l'OMC. Nous tenons aussi à mieux faire comprendre les activités de l'OMC et à leur donner une plus grande transparence, compatible avec le rôle de l'Organisation en tant qu'enceinte pour des négociations entre les gouvernements. L'Union européenne attache aussi de l'importance à ce qui est énoncé dans la Déclaration de Singapour sur les normes fondamentales du travail.

L'OMC a un rôle vital à jouer dans la création d'un monde meilleur pour tous. Nous espérons et nous comptons bien que les résultats de nos discussions aujourd'hui contribueront à transformer cette vision en réalité.
